



# Dossier de presse

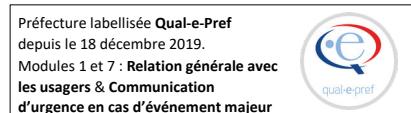
Octobre 2022



## Contacts presse

**Bureau de la communication et de la représentation de l'État**  
Rue du 30ème régiment d'infanterie, BP 2332 74 034 - Annecy cedex

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
[pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)  
[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)



**Ajuste**  
**Fergus Mordacq**  
06.62.73.74.14  
[fergus.mordacq@ajuste-communication.fr](mailto:fergus.mordacq@ajuste-communication.fr)

Piloté par



Financé par



Co-animé par



# Sommaire

- I - Qu'est-ce que le PPA ?
- II - Une implication de tous les acteurs
- III - Des résultats significatifs en 10 ans d'actions
- IV - Quelques définitions
- V - Un enjeu de santé publique majeur
- VI - Les actions du PPA sur le résidentiel
- VII - Les actions du PPA sur les transports et mobilités
- VIII - Les actions du PPA sur l'industrie et l'économie
- IX - Les actions du PPA pour accompagner la mobilisation citoyenne
- X - Les actions du PPA pour accompagner l'information et l'éducation à la pollution

Piloté par



Financé par



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

haute  
savoie  
le Département



Co-animé par



## I - Qu'est-ce que le PPA ?

**Le PPA est le plan d'actions piloté par l'État, et porté en partenariat avec les collectivités du territoire et les acteurs locaux pour améliorer la qualité de l'air sur le territoire de la vallée de l'Arve. Tous sont mobilisés sur cet enjeu crucial avec un objectif : réduire la pollution pour la santé de tous.**

**Ces actions permanentes ou temporaires sont soit réglementaires et mises en œuvre par arrêtés préfectoraux, soit volontaires, portées par l'État, les collectivités et les acteurs locaux.**

### Des actions concrètes

- Le PPA c'est 30 actions sur 3 sources de pollution : le chauffage résidentiel, les transports et l'industrie ; ainsi que sur l'économie de la ressource et la diminution des déchets, la mobilisation citoyenne et l'information.
- Au cœur de ce dispositif, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, organisme agréé par le ministère de la transition écologique, est l'acteur référent en matière d'analyse de la qualité de l'air.
- La vallée de l'Arve est le territoire qui fait référence au niveau national sur l'amélioration de la qualité de l'air, pour ses innovations, les mesures mises en place, la gouvernance partenariale du PPA et le dialogue instauré avec toutes les parties.

## II - Une implication de tous les acteurs

**Le PPA est piloté par l'État à travers la préfecture de la Haute-Savoie, avec l'appui du SM3A (Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents) pour l'animation.**

### Ce plan est financé par

- l'État à travers l'ADEME
- les collectivités territoriales :
  - la région Auvergne-Rhône-Alpes,
  - le département de la Haute-Savoie
- les 5 communautés de communes du territoire concerné par le PPA :
  - la communauté de communes de Cluses Arve Montagne
  - la communauté de communes de Faucigny Glières
  - la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc
  - la communauté de communes du Pays Rochois
  - la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

## III - Des résultats significatifs en 10 ans d'actions

Depuis 10 ans il est constaté une baisse continue et significative des émissions de tous les polluants ciblés.

### Tendance d'évolution des émissions de polluants atmosphériques

#### PPA Arve entre 2012 et 2019



### Pour le seul Fond Air Bois :

5205 appareils de chauffage non performants remplacés grâce au FAB depuis 2013 amenant aux résultats suivants :

Particules fines PM10 : - 19,4 t en 2021 ; - 132 t depuis 2013

Particules fines PM 2,5 : - 19 t en 2021 ; - 129 t depuis 2013

### Une amélioration continue de la qualité de l'air, un territoire qui va mieux

La vallée de l'Arve connaît une pollution équivalente à celle d'une ville moyenne, bien moindre que celle d'une métropole. Les concentrations en particules fines PM10 et en oxydes d'azote constatées en 2021 respectent d'ores et déjà les objectifs du PPA pour l'année 2023. Cette amélioration est le résultat de l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire. Il faut poursuivre cet engagement, notamment pour les particules fines PM2,5 et il faut continuer ensemble les actions pour améliorer sans cesse la qualité de l'air et respirer mieux.

### Des efforts et des résultats reconnus

- Sortie du contentieux national relatif à la qualité de l'air à l'été 2020 : Le Conseil d'État a jugé les mesures du PPA précises, détaillées et crédibles.
- Encore une amélioration à obtenir sur les oxydes d'azote pour sortir du contentieux européen en 2023 : le critère de conformité concernant les particules fines PM10 est déjà satisfait.

## IV – Quelques définitions

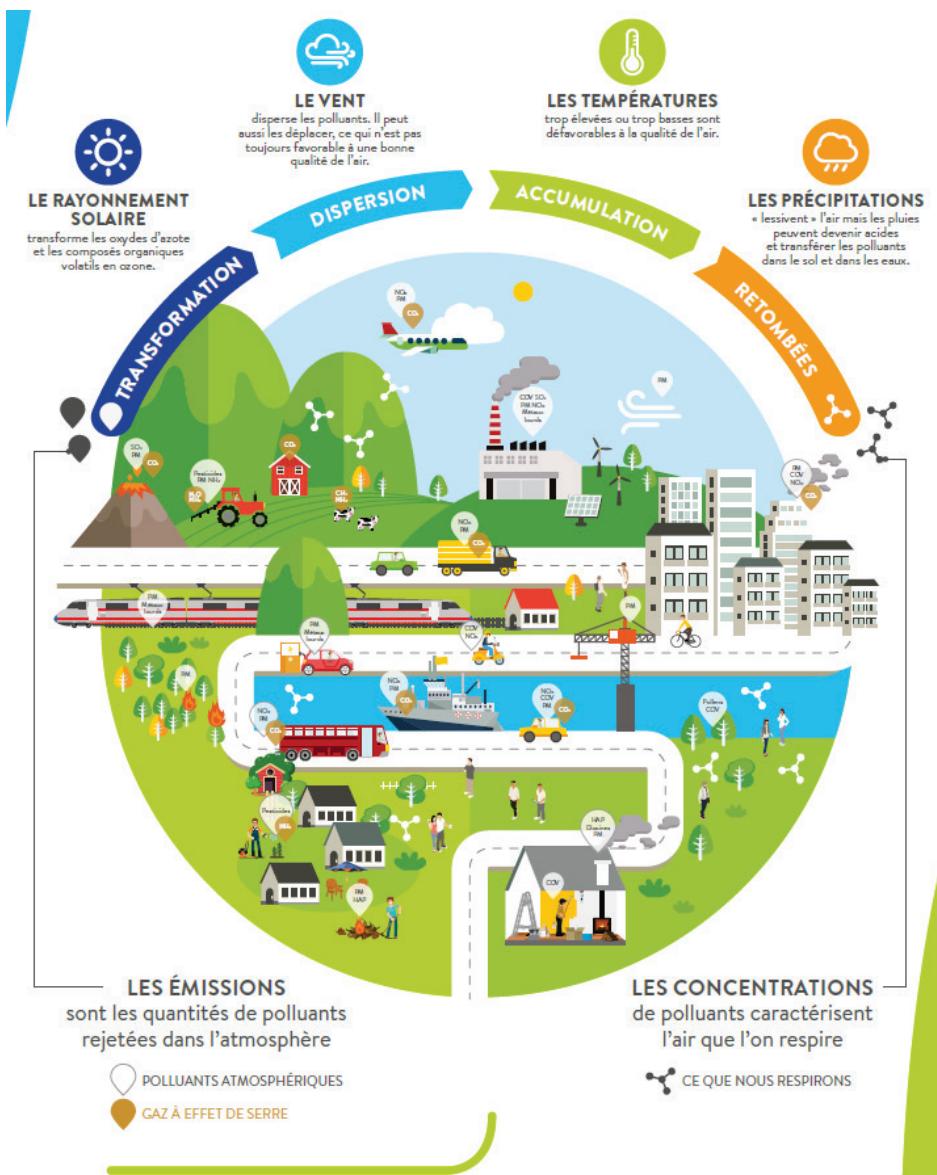
### La pollution de l'air

**La qualité de l'air** dépend de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère par différentes sources, humaines (trafic routier, industries, chauffage, activités agricoles) ou naturelles. Elle est influencée par les conditions météorologiques et topographiques. Une quinzaine de polluants ou familles de composés sont réglementés mais bien plus sont surveillés.

**Les émissions** sont les quantités de polluants rejetées dans l'atmosphère.

**Les concentrations** de polluants caractérisent l'air que l'on respire.

- PM 10 : particules de diamètre inférieur à 10 micromètres. Elles sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures ;
- PM 2.5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres. Elles pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires et peuvent passer dans la circulation sanguine.



## V - Un enjeu de santé publique majeur

L'exposition chronique à la pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé qui engendrent des coûts importants pour la société. Elle représente un enjeu sanitaire majeur compte tenu de la responsabilité de la pollution de l'air dans la prévalence des maladies cardio-vasculaires, respiratoires et des cancers du poumon. La pollution de l'air a des impacts particulièrement importants sur les personnes vulnérables ou sensibles (enfants, personnes âgées, fumeurs, malades du cœur ou des poumons, asthmatiques).

### L'étude de Santé Publique France : EQIS 2016-2018 en Auvergne-Rhône-Alpes

Une évaluation quantitative des impacts sur la santé (EQIS) de la pollution de l'air ambiant permet d'illustrer au niveau local l'enjeu sanitaire que représente la pollution atmosphérique et donc les bénéfices sanitaires potentiels qui pourraient être obtenus en menant des politiques d'amélioration de la qualité de l'air.

Les indicateurs d'exposition montrent que la vallée de l'Arve fait partie des territoires de la région les plus exposés à la pollution atmosphérique, ce qui justifie l'existence d'un PPA, sans pour autant être au niveau des plus grosses agglomérations et en particulier celle de Lyon qui présente les niveaux d'exposition les plus élevés de la région.

- Scénario « poids total de la pollution » (N= Nombre de décès prématurés en lien avec la pollution atmosphérique)**

Zone	Impact sanitaire PM2,5		Impact sanitaire NO2	
	N	% attribuable	N	% attribuable
Haute-Savoie	403	8	182	3,6
<b>PPA vallée de l'Arve</b>	<b>93</b>	<b>8,8</b>	<b>40</b>	<b>3,8</b>
Grand Annecy	121	9,5	53	4,1
Grand Genève (partie française)	166	8,7	68	3,6

Cette EQIS donne également des résultats pour le NO2, polluant traceur de la pollution lié au trafic routier, ce qui permet de répondre à une demande formulée lors de la précédente étude. Ainsi, 40 décès chaque année seraient attribuables à une exposition aux polluants liés au trafic routier. Cependant, ceux-ci ne s'additionnent pas aux 93 décès prématurés dus à l'exposition aux PM 2,5.

Cette étude a également estimé que le respect de l'ancienne valeur guide de l'OMS (10 µg/m<sup>3</sup>) pour les PM 2,5 dans l'ensemble des communes de la vallée qui ne respectent pas cette valeur permettrait d'éviter 31 décès prématurés annuels.

## VI - Les actions du PPA sur le résidentiel

**Le PPA de la vallée de l'Arve a fait des actions sur le résidentiel une priorité. Celui-ci représente 64 % des émissions de particules fines PM10 dans la vallée de l'Arve dont 61% par le chauffage individuel au bois, et jusqu'à 80% les jours de grand froid.**

**Les foyers ouverts sont interdits depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 par un arrêté préfectoral.**

### Le fonds Air Bois



Depuis sa mise en place, le Fonds Air Bois a permis le remplacement de 5 205 appareils de chauffage non performants. Pour la seule année 2021, ce sont 19,4 tonnes de particules fines PM 10 en moins dont 19 t de PM 2,5. En dix ans, cette baisse correspond à 132 t de particules fines.

**C'est l'équivalent de 7 milliards de kilomètres parcourus par un véhicule essence récent !**

**Le Fonds Air Bois a été prolongé 2 ans pour les années 2023 et 2024 pour atteindre un objectif de 6 700 appareils remplacés.**

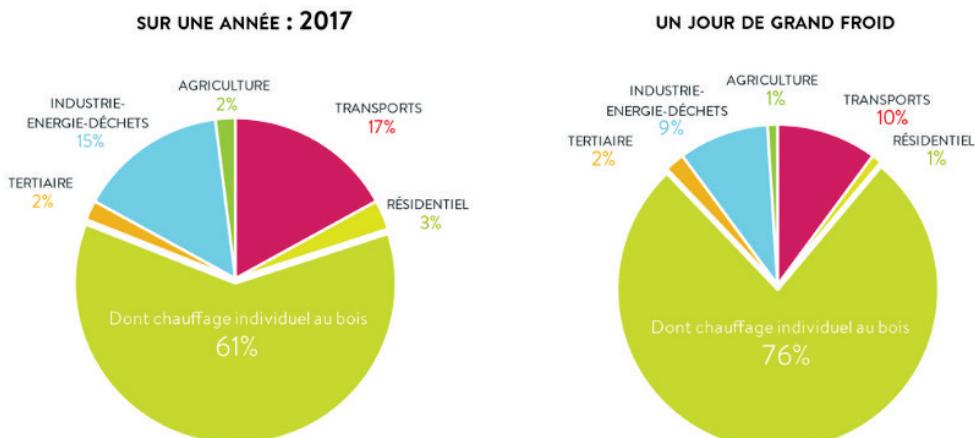
Depuis février 2021, un dispositif « Coup de pouce aux foyers modestes » permet de limiter l'avance de trésorerie des foyers modestes.

### La rénovation énergétique :

Entre 2019 et mi-2022, plus de 16,7 M€ de travaux ont été effectués pour plus de 1 300 dossiers grâce à plus de 6M€ de subventions accordées par l'ANAH dans le cadre des dispositifs Habiter Mieux et MaprimeRenov'.

**Il faut saluer ici l'engagement des citoyens qui se saisissent de ces dispositifs pour contribuer significativement à l'amélioration de la qualité de l'air.**

#### CONTRIBUTION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ AUX ÉMISSIONS DE PM10 SUR LA ZONE DU PPA DE L'ARVE



## VII - Les actions du PPA sur les transports et mobilités

Le trafic est dense en vallée de l'Arve, avec un important flux de déplacements quotidiens interne à la vallée mais également de transit en direction et en provenance de l'Italie. Les transports sont le deuxième émetteur de particules fines et le premier émetteur d'oxydes d'azote sur le territoire. Le PPA mène des actions fortes sur l'intermodalité, les modes doux et le renouvellement du parc de véhicules. Le Fonds air véhicule a permis l'acquisition de 118 véhicules propres pour les entreprises et les collectivités. Cela a généré des gains d'émissions de - 39 kg NOx en 2020 et de -153 tonnes de CO2. En 2021. Par ailleurs, les bonus écologiques et les primes à la conversion ont permis l'acquisition par les particuliers de 1 700 véhicules moins polluants entre 2019 et le premier semestre 2021.

### Le projet de modernisation de la voie ferrée de la vallée de l'Arve

Ce projet a pour objectif de lutter contre la pollution et de faciliter les déplacements au quotidien, dans la vallée, en Haute-Savoie et vers Genève.

Il doit permettre d'augmenter de 38 à 52 le nombre de trains en circulation chaque jour et d'améliorer la régularité avec un train toutes les 30 minutes en heure de pointe.

L'État, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de la Haute-Savoie sont partenaires de ce projet, évalué à 170 millions d'euros environ.

### Le plan Mobil'Arve

Ce plan a permis, avec l'agence Écomobilité, d'accompagner plus de 38 entreprises (et 67 sites) représentant 10 000 salariés sur leur plan mobilité.

#### En 2021

- 3 établissements ont finalisé leur PDM : Alpen'Tech, Clinéa et CMB.
- 18 établissements sensibilisés avec
  - 29 animations et actions
  - 348 participants

6 projets de continuité cyclable ont été financés pour plus de 2,8 M€ d'investissements ou encore de nombreux projets de mobilité comme des pédibus ou des animations vélo.

Pour l'année 2022, 8 projets ont été retenus au titre de l'accompagnement Mobil'Arve :

- **Étude de mise en place d'un service de ramassage scolaire** porté par la commune d'Amancy
- **Développement des déplacements cyclables** porté par la commune d'Arenthon
- **Défi Écolier** porté par l'association Nature Environnement en Pays Rochois
- **Guider et informer les piétons pour consolider la pratique de la marche** porté par la commune de Bonneville

- **Guider et informer les cyclistes pour démocratiser l'usage du vélo** porté par la communauté de communes de Faucigny Glières
- **Mise en place d'une signalétique piétonne pour favoriser la marche** porté par la commune de Marignier
- **Étude pour la mise en place de 3 lignes de Vélobus** porté par la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc
- **Aide financière projet « Déplacement en vélo à Cordon »** porté par l'école Les Darbaillets

Par ailleurs, l'agence Écomobilité lance au printemps 2022 une étude pour développer **un schéma directeur du covoiturage** à l'échelle de la vallée de l'Arve.

Elle lance également des projets de pédibus pour 2 écoles de Combloux et 7 écoles de Passy.



Lancement du Pédibus à Combloux au mois de mars 2022

## VIII - Les actions du PPA sur l'industrie et l'économie

**La vallée de l'Arve est une vallée industrielle et l'industrie est émettrice de particules fines et de d'oxydes de soufre. Au-delà des perceptions, il y a des réalités à objectiver sur leur impact et des résultats à valoriser liés aux actions du PPA.**

### Contrôler les établissements

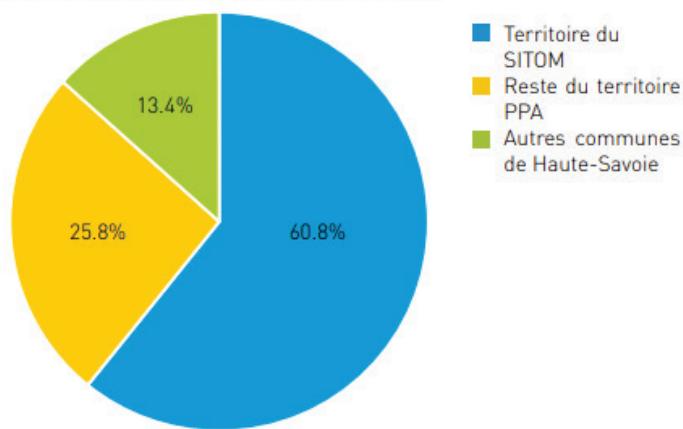
**Des contrôles réguliers et inopinés sont effectués chaque année sur des sites perçus comme polluants et qui cristallisent les inquiétudes : les incinérateurs de Passy et de Marignier, SGL Carbon à Passy et Hacer à Cluses. Il y a eu une augmentation de 50% des contrôles depuis 2019.**

#### Focus sur deux établissements

- L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Passy**

L'usine d'incinération du SITOM est conçue pour la valorisation énergétique des déchets. Sa gestion a été confiée par Délégation de Service Public à l'entreprise SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ en 2012 et ce jusqu'en 2030. L'UVE a traité 58 991, 5 t de déchets en 2021 et a produit 32 323 MWh d'électricité. Tous les déchets sont en provenance strictement du territoire du SITOM et du reste de la Haute-Savoie.

*Origines de déchets incinérés en 2021 à Passy :*



Tous les rejets de fumées de l'UVE de Passy sont conformes à la réglementation nationale ou à l'arrêté préfectoral plus exigeant qui s'applique sur le territoire du PPA.

Pour 2021

- Les rejets en oxydes d'azote représentent 15 119 kg soit 1,2 % de ceux émis sur le territoire du PPA.
- Les rejets en poussières représentent 221 kg, soit 0,07 % de celles émises sur le territoire du PPA.

*En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'unité de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance sur ses impacts environnementaux par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL). L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération*

impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu et certaines en semi-continu (Dioxines Furanes et PCB DL (Dioxyne Like)) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

- Focus sur le suivi du site SGL Carbon à Passy**

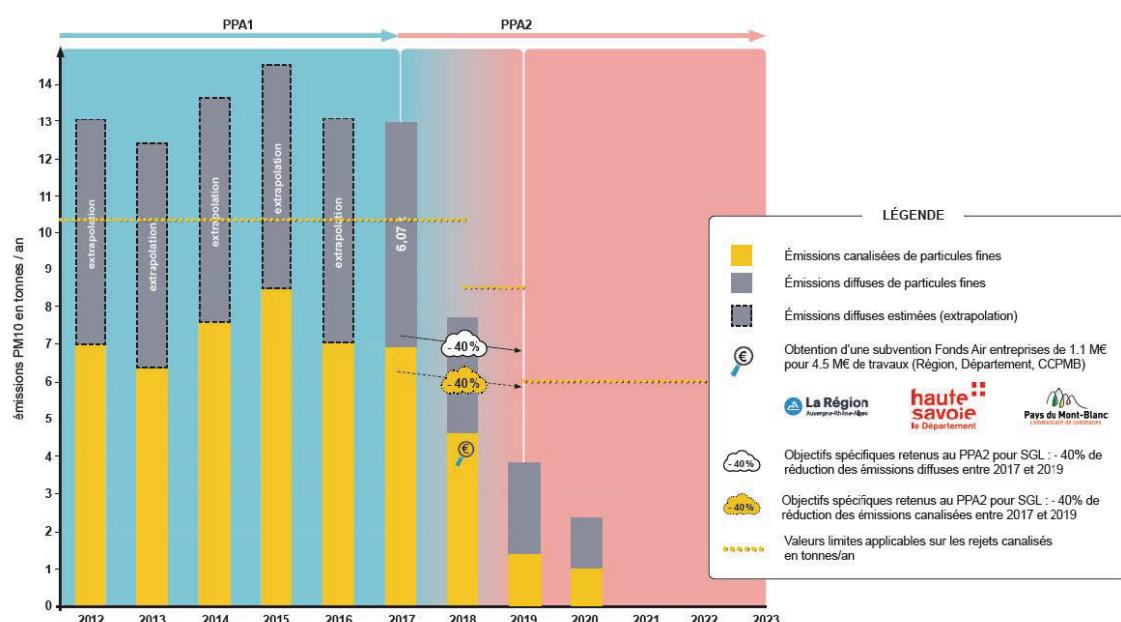
Des objectifs de réduction d'émission spécifiques au site SGL Carbon étaient retenus dans le PPA : réduction de 40 % des émissions canalisées et de 40 % des émissions diffuses.

**Le suivi des émissions atmosphériques du site montre que les objectifs de réduction d'émission sont largement dépassés.**

Période 2017-2020 : réduction de 86 % des émissions canalisées (émissions dues au process de combustion et émise en sortie de cheminée) et de 78 % des émissions diffuses (émissions dues à l'aération naturelle des bâtiments).

#### ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES PM10 - SGL CARBON À PASSY

Période 2012-2021



Depuis 2020, une surveillance dans l'environnement est en place et permet de suivre les concentrations en polluants dans différentes matrices (air ambiant, salades, lichens, sols, retombées de poussières). Des mesures sont réalisées en dehors de la zone d'influence du site et sous influence. L'établissement contribue aux émissions de particules fines mais la contribution est faible par rapport aux autres sources (chauffage), l'influence de la source industrielle est plus marquée concernant les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

## Le Fonds Air Industries et le Fonds Air Entreprises

Les fonds Air Industries et Air Entreprises ont permis d'accorder 2,5 M€ de subvention pour un montant total de 7,9 M€ d'investissement pour 42 dossiers de renouvellement de chaudières de sociétés ou de mise en place des systèmes de filtration. C'est aussi le symbole de l'engagement vertueux des entreprises du territoire qui investissent en propre près de 5,5 M€ pour aller au-delà des réglementations en vigueur.

## Étude sur le décolletage

En partenariat avec le SNDEC, une étude a été lancée auprès de 10 entreprises du décolletage sélectionnées avec pour objectif :

- La réalisation de l'état des lieux pour l'activité du décolletage et la description du parc des installations et des émissions associées
- L'estimation des émissions canalisées du secteur du décolletage sur le territoire du PPA par un protocole dédié et représentatif de l'activité
- La facilitation de l'instruction et du suivi des dossiers Fonds Air Entreprises
- L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques

## Actions sur l'économie de la ressource et la réduction des déchets.

### Une filière bois à structurer

Il s'agit de développer la filière bois-énergie locale et améliorer la gestion de la forêt pour renforcer son efficacité comme puits de carbone et capteur de polluants. Parallèlement, utiliser la ressource locale de bois-construction doit permettre de réduire les transports.

### Diminuer et recycler les déchets

Des politiques de réduction de production des déchets sont accompagnées par les collectivités et les syndicats mixtes de traitement des déchets présents sur le territoire, le SITOM des vallées du Mont-Blanc et le SIVOM de la région de Cluses. De son côté la communauté de communes du Pays Rochois développe avec la station d'Arenthon la méthanisation pour valoriser les déchets et les effluents agricoles en produisant du biogaz.

## IX - Les actions du PPA pour accompagner la mobilisation citoyenne

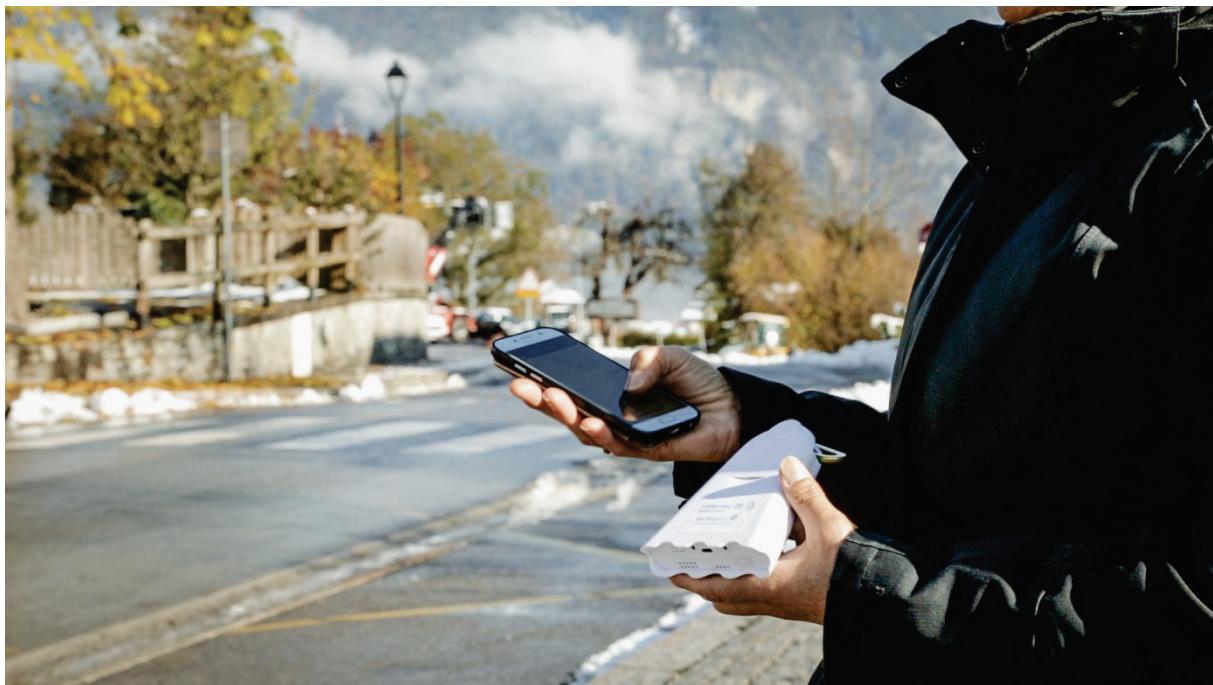
**La qualité de l'air est un enjeu partagé par tous. Le PPA est mis en œuvre en partenariat, en ouverture et en totale transparence. Ce sont les conditions nécessaires à l'établissement de la confiance entre citoyens, associations et acteurs institutionnels.**

### La Captopothèque :

ATMO s'est associé aux 5 communautés de communes de la vallée de l'Arve pour y déployer le service de captothèque : 30 micro-capteurs de mesure de particules fines sont prêtés tous les mois sur ces territoires. Ainsi, depuis janvier 2022 et ce pendant 10 mois, les habitants de la vallée désireux d'explorer librement l'air qu'ils respirent peuvent emprunter un micro-capteur pour une durée de 15 jours. 300 utilisateurs des cinq communautés de communes sont attendus sur la durée de l'opération. À la fin du mois de juin, déjà 170 habitants de 29 communes ont utilisé le capteur avec chaque mois un atelier « fonctionnalités » et un atelier « dialogue » pour les accompagner.

#### Les enjeux et objectifs

- Contribuer au développement de l'expertise des citoyens sur la qualité de l'air ;
- Promouvoir les meilleures pratiques en matière d'énergie durable et de chauffage au bois ;
- Encourager le dialogue en vallée d'Arve où la question de la pollution est au cœur du débat.



## Accompagner les projets citoyens

À travers l'appel à projet « Mission air », déjà 8 projets citoyens portant des actions d'amélioration de la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve ont été subventionnés par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du PPA depuis 2020.

**Pour l'année, 2022, 4 projets ont été retenus :**

- **Association Inspire** : réalisation d'un guide d'achat d'un véhicule éco-responsable pour les transports publics (suite du guide réalisé en 2020 sur l'achat d'un véhicule léger éco-responsable)
- **Matériauthèque de la vallée de l'Arve** : création d'une installation de réemploi des déchets du BTP sous forme de matériauthèque
- **Recyclerie du Mont-Blanc** : achat de broyeurs de végétaux afin de limiter le brûlage des déchets et leur transport
- **Association FNE Haute-Savoie** : donnez de l'air - éducation santé-qualité de l'air (poursuite de l'action 2021)

## X - Les actions du PPA pour accompagner

# L'information et l'éducation à la pollution

**Des actions d'éducation à la santé et à la qualité de l'air sont mises en œuvre en particulier, à destination des scolaires et des milieux sportifs.**

- **Institut régional d'éducation et promotion de la santé (IREPS)** : conception d'un module de formation de formateurs (enseignants, éducateurs à l'environnement, animateurs de collectivités) 7 journées d'intervention sur 2 sessions
  - 40 formateurs formés
  - 1 établissement scolaire qui a monté un projet en 2020-2021 (27 classes et 435 élèves de l'école des Sages de Marnaz)
  - 4 établissements scolaires ont un projet pour l'année scolaire 2021-2022 : écoles primaires de Passy (Abbaye et Marlizon), lycée du Mont-Blanc, collège de Sallanches
  - subvention de 72 405 € (ARS)
- **Innovales** : enquête scientifique sur la qualité de l'air « Exp'Air »
  - 4 collèges - 19 classes (491 élèves)
- **Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc** : animation Air
  - 74 classes (1 485 élèves)
- **Association FNE Haute-Savoie** : donnez de l'air - éducation santé-qualité de l'air
  - 2 écoles - 11 classes (225 élèves)